

NOTIFICATION AUX PARTIES

N° 2015/060

Genève, le 20 novembre 2015

CONCERNE:

Constitution du groupe de travail intersessions du Comité pour les plantes sur les espèces d'arbres africains

1. A sa 22^e session (Tbilissi, octobre 2015), le Comité pour les plantes a constitué le groupe de travail intersessions du Comité pour les plantes sur les espèces d'arbres africains avec le mandat suivant :
 - a) le groupe de travail sera placé sous l'autorité du Comité pour les plantes;
 - b) le groupe de travail travaillera essentiellement par voie électronique;
 - c) le groupe de travail s'efforcera de faciliter la diffusion et l'échange de données d'expérience entre les États de l'aire de répartition, les pays importateurs et d'autres parties prenantes sur l'utilisation et la gestion durables des espèces d'arbres africains inscrites aux annexes CITES;
 - d) le groupe de travail s'efforcera de mettre au jour les lacunes et les faiblesses en ce qui concerne la capacité des États de l'aire de répartition des espèces d'arbres africains inscrites aux annexes CITES à appliquer efficacement la Convention à ces espèces;
 - e) le groupe de travail établira si les procédures actuellement employées par les États pour élaborer des quotas d'exportation annuels correspondent bien à celles recommandées par la CITES et, le cas échéant, formulera des recommandations pour favoriser leur mise en adéquation;
 - f) le groupe de travail se penchera sur les facteurs de conversion utilisés pour les différents produits (p. ex. grumes, bois scié ou écorce) et formulera des recommandations pour améliorer les procédures en la matière;
 - g) le groupe de travail s'efforcera de recenser d'autres espèces d'arbres africains susceptibles de pouvoir bénéficier d'une inscription aux annexes CITES;
 - h) le groupe de travail conclura ses débats sur ces différents points le 31 mars 2016 de façon à disposer de suffisamment de temps pour établir un rapport sur l'état d'avancement de ses travaux pour présentation à la 17^e session de la Conférence des Parties;
 - i) dans son rapport à la 17^e session de la Conférence des Parties, le groupe de travail invitera les Parties à étudier ses conclusions et à déterminer s'il est utile de maintenir ce groupe de travail. Dans le cas où il serait décidé de maintenir ce groupe de travail, celui-ci sera invité à rendre compte de ses travaux aux 23^e et 24^e sessions du Comité pour les plantes, selon qu'il conviendra.
3. Lors de la session, il a été décidé que la composition préliminaire du groupe de travail serait la suivante :

Présidente : Représentante de l'Afrique (Mme Khayota);

Membres du PC : Représentant de l'Afrique (M. Luke) et représentant suppléant de l'Europe (M. Carmo);

Parties : Belgique, Chili, République démocratique du Congo, Union européenne, France, Allemagne, Italie, Madagascar, Pays-Bas, Paraguay, Espagne, Suède, Ouganda, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et États-Unis d'Amérique;

OIG et ONG : PNUE-WCMC, UICN, Center for International Environmental Law, Environmental Investigation Agency, Species Survival Network, TRAFFIC, WWF et FTS Botanics.

3. D'autres Parties, notamment des États de l'aire de répartition des espèces d'arbres africains inscrites aux annexes CITES, sont invitées à indiquer si elles souhaitent participer à ce groupe de travail intersessions. De même, les Parties sont invitées à lancer un appel à manifestation d'intérêt envers une participation à ce groupe de travail auprès des représentants de l'industrie et du secteur non gouvernemental concernés. Les organes de gestion sont priés de communiquer directement les noms et adresses électroniques de ces nouveaux membres à la Présidente du groupe de travail, Mme Khayota, aux adresses suivantes : bkhayota@hotmail.com et bkhayota@museums.or.ke.
4. Pour que le groupe de travail puisse entamer ses travaux dans les meilleurs délais, les noms et coordonnées des nouveaux membres devront être communiqués avant le **7 décembre 2015**.